



COMPTE -RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU LUNDI 25 JUIN 2018

PRESENTS (13) : Alessio André, At Michel, Bantigny Sylvie, Condat Guillaume, Corn Jean Claude, Dagand Matthieu, Ducruet Janine, Fleuret Alain, Gabaud Philippe, Gil Baptiste, Gil Laurent, Nasraoui Isabelle, Perfetti Jean Claude .

EXCUSES (8) : Breton Jacques, Combes Claudette, Fressonnet Maxime, Goy Philippe, Muzard Jacques, Rassat Gilles, Sanctus Pascal , Vivier Patrice.

ABSENTS (2) : Jorda Jean Michel, Lavorel Dominique.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 17 MAI 2018

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité moins une abstention.

2. ATTRIBUTION D'UNE BOURSE DE SOUTIEN A GEDEON POCHAT.

Gédéon Pochat, athlète de haut-niveau, membre du CAF Anancy s'entraîne au club d'Arèches Beaufort en ski alpinisme et en trail. A chaque fois que l'occasion lui en est donnée (interviews, podiums...) il rappelle son appartenance au Caf d'Anancy et participe ainsi aux actions de communication de notre club. A ce titre il sollicite de notre part une bourse de soutien pour la saison 2017-2018.

Il est proposé de lui attribuer une bourse de 500 € (en plus de la prise en charge de sa licence FFME, 40 €) en contrepartie de sa participation effective à une journée d'encadrement du groupe des Jeunes et à un entraînement de trail.

Des précisions lui seront par ailleurs demandées sur ses différentes actions de communication en faveur de notre club.

La proposition est votée à l'unanimité.

3. REDEFINITIONS DES MISSIONS DE LA VICE-PRESIDENCE AUX ACTIVITES ET AUX FORMATIONS.

L'actuel Vice-Président aux Activités et aux Formations Laurent Gil qui assure aussi la responsabilité de la Commission Refuges ne dispose plus de suffisamment de temps pour mettre en œuvre les missions d'animation inhérentes aux activités et aux formations. La charge des refuges (entretien, rénovation, recrutement de gardiens...) est devenue particulièrement lourde cette année.

Il est donc décidé de détacher de la Vice-Présidence aux Activités et aux Formations tout ce qui relève de la gestion administrative de la formation et de confier cette mission au Secrétaire Général qui a bien voulu l'accepter.

Le Secrétaire Général devra essayer de mieux cerner les éléments concernant:

- l'ensemble des membres de notre club actuellement engagés dans une formation,
- les inscriptions aux différents stages de formation et les stages réellement effectués,
- les formations effectuées à titre personnel et celles réalisées dans le but de devenir initiateur,
- les initiateurs, moniteurs et instructeurs devant effectuer un stage de recyclage.

Il travaillera en liaison avec le Comité Départemental, le Comité Régional et la Fédération.

Il fera le lien avec le secrétariat du club déjà chargé du remboursement des stages.

La Vice-Présidence aux Activités et aux Formations deviendra donc la Vice-Présidence aux Activités. Le rôle du vice-président aux activités est avant tout un rôle d'animateur, d'impulseur et de

dynamiseur au regard des problématiques spécifiques ou transversales aux différentes activités (en particulier la détection en liaison avec les responsables d'activité de nouveaux talents d'initiateur, de moniteur et d'instructeur). Ses actions sont de nature relationnelle, il s'agit essentiellement d'un travail de contact.

La nouvelle Vice-Présidence aux Activités sera mise en place suite à la prochaine assemblée générale de notre club. Il s'agit donc d'ici là de pressentir la personne susceptible de remplir cette importante mission. Légitime auprès des responsables d'activité elle devra posséder une solide expérience d'encadrement (au moins comme initiateur) et un entregent certain. Il est demandé aux membres du comité directeur d'en parler autour d'eux afin de susciter des vocations.

4. EVOLUTION DU TARIF DE LA PART CLUB AU SEIN DE LA LICENCE POUR 2019.

Les augmentations des parts départementale, régionale et fédérale dans le coût de la licence sont largement justifiées par la professionnalisation de certaines tâches au sein de ces structures mais aussi par la nécessité de disposer de ressources suffisantes pour assurer l'entretien et la rénovation des refuges.

Après une longue discussion il est proposé en ce qui nous concerne de ne pas augmenter la part club pour les jeunes (moins de 25ans) et de l'augmenter de 0,20 euros pour les autres.

La proposition est votée à l'unanimité.

L'ensemble des augmentations des différentes parts (club, départementale, régionale, fédérale) devrait représenter environ 1 euro.

Il est acté qu'un article de la prochaine brochure hiver 2018-2019 sera consacré aux avantages accordés par notre club aux jeunes.

5. POSSIBILITES DE SUBVENTIONS.

Il est rappelé qu'il est possible d'obtenir des aides financières sous forme de subventions auprès de nombreux organismes:

A) Comité départemental CAF, comité régional CAF, FFCAM :

Ces demandes doivent être faites au coup par coup sur des actions spécifiques ou des contrats d'objectifs. Pour les formations les attributions de subventions apparaissent au montage du stage sur extranet. Elles permettent de baisser de façon significative le coût de la formation pour les stagiaires.

REMARQUE IMPORTANTE: il est rappelé que les initiateurs ont la possibilité de valider des UF au vu de l'expérience et des acquis des participants. Le fait d'avoir renseigné les « livrets vers l'autonomie » sur l'extranet leur permettra, lorsqu'ils passeront leur diplôme d'initiateur, d'être dispensés de certains modules.

Cela allégera la durée et le coût de leur formation.

B) Ville d'Annecy, Conseil départemental de Haute Savoie, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes: Ces demandes peuvent être faites globalement ou au coup par coup dans le cadre de contrats d'objectifs.

6. AMELIORATION DES LOCAUX POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPEES

La loi impose des aménagements pour les locaux recevant du public afin de favoriser leur accès aux personnes en situation de handicap.

Nous procédons donc à plusieurs améliorations:

- Devant nos 3 portes d'entrée installation de plans inclinés permettant le passage de fauteuils roulants.
- Notre place de parking à l'extrême droite est suffisamment large pour accueillir le montage et le démontage d'un fauteuil roulant, donc pas de modification (le marquage au sol n'est pas obligatoire).
- A l'accueil du secrétariat une trappe amovible sera aménagée de façon à permettre des échanges de conversation entre une personne en fauteuil roulant et la personne chargée de l'accueil.
- Les toilettes du forum seront réaménagées, cloisons, armoires, lave-verres sont à retirer. Le lave-verres sera ramené au bar.
- En parallèle une amélioration de l'aménagement du bar est envisagée. Une arrivée et un écoulement d'eau, un évier et un plan de travail seront réalisés. L'étagère haute du bar sera consolidée et des range-verres installés.

Deux devis pour ces travaux nous sont parvenus. Il est à prévoir une dépense entre 1 100 et 2 100 €.

Les travaux seront à réaliser avant la rentrée de septembre afin de profiter de la période calme de l'été.

Un budget de 1 500 € est proposé.

Il sera rappelé à la copropriété que le cheminement le long de l'immeuble n'est pas suffisamment large pour un passage aisé des fauteuils roulants.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

7. AMELIORATION DE LA GESTION DU MATERIEL TECHNIQUE AFFECTE AUX ACTIVITES.

Il apparaît nécessaire d'améliorer la gestion du matériel affecté aux activités

- Trouver une meilleure articulation entre le prêt de matériel aux initiateurs et la location aux particuliers : afin que les initiateurs qui organisent des collectives obtiennent le matériel souhaité faut-il sur commande leur réserver ce matériel avant de commencer la location aux particuliers ? Faut-il constituer une réserve de matériel uniquement destiné aux initiateurs ?
- Reconstituer un parc de cordes beaucoup plus en relation avec l'activité du club.
- Avoir une meilleure adéquation entre le matériel loué et l'activité pratiquée. S'assurer que le matériel loué correspond bien à la spécificité de l'activité pratiquée.
- Un logiciel informatique performant de gestion du matériel sera mis en place. En plus de faciliter la gestion il devra permettre l'établissement de statistiques et mieux renseigner sur la fréquence d'utilisation et l'usure de certains matériels.

Sous l'égide de Jean-Claude Perfetti et de Romain Hobsterdre un groupe de travail comprenant des encadrants des différentes activités concernées se mettra en place afin de réfléchir aux problématiques évoquées et établira un nouveau processus d'achat et de gestion du matériel pour le mois de septembre.

A l'automne un budget spécifique sera constitué, inscrit au budget de la prochaine année, pour mener à bien ces opérations.

8. DIVERS.

- Il n'y aura pas de fête de l'escalade sur le Grand Annecy cette année. En attente de savoir s'il s'agit d'un arrêt définitif ou d'une pause le compte financier de l'opération est mis en sommeil.
- Partenariat avec Mountain Wilderness : 3 dossiers sont en cours concernant l'évacuation de vieux câbles, au refuge de La Combe, au refuge de Gramusset et au Semnoz. Il s'agit à chaque fois de trouver un récupérateur et d'évaluer ce qui peut être fait par des professionnels ou accompli par des bénévoles.
- Le refuge de Gramusset va ouvrir incessamment, les dégâts causés par cet hiver rigoureux ont été réparés. Les travaux au refuge du Parmelan sont également achevés. Un changement de gardien devrait intervenir la saison prochaine.
- Le GEA (groupement d'employeurs) qui gère le poste de notre secrétaire Isabelle Rabatel est en cessation d'activités. Il est donc à envisager un nouveau mode de gestion (qui bien entendu, ne met pas en cause la pérennité du poste). Le Secrétaire Général du club assistera à l'assemblée générale du GEA le mercredi 27 juin 2018 afin de recueillir tous les éléments d'information possibles et fera une note aux membres du comité directeur.

Prochaines réunions:

- **Bureau le lundi 3 septembre 2018.**
- **Comité directeur le 10 septembre 2018**

André ALESSIO
Secrétaire Général

Alain FLEURET
Président